



Collectif de citoyens, de militants associatifs, écologistes, de la Gauche Alternative 2007, de la L.C.R. et du P.C.F.

*Pour une société de justice sociale*

*Pour le développement soutenable*

*Pour une citoyenneté active*

*Libérons nous du libéralisme*

## DEFENDRE LE CODE DU TRAVAIL

Étudiants, Chômeurs, Actifs et Retraités, nous sommes tous concernés

Travailler plus pour gagner moins  
OU  
Travailler moins pour travailler tous ?

**Contrats Précaires  
CDD généralisés  
Temps partiel imposé**

Des « heures sup' » pour masquer des bas salaires  
Le partage des richesses en est-il plus équitable ?

**Harcèlement,  
Pression... et Dépressions**

**Salariés « Kleenex »  
Salariés en concurrence**

Diminution des Conseils  
de Prud'hommes (ex. Etampes)

Dérégulation du marché du travail  
La flexibilité sans la sécurité

**Travailleurs Sans-Papiers  
Travailleurs Sans Droits**

### QUELLES PROPOSITIONS ?

**SOIRÉE DÉBAT à PALAISEAU**

avec **GERARD FILOCHE**

Membre du Conseil scientifique d'ATTAC,  
militant syndical et politique, Inspecteur du Travail

**MERCREDI 18 JUIN à 20H30**

*Au foyer « des anciens » Raymond Drouillette - salle du haut  
Rue Tronchet (derrière la Mairie)*

**CONTACTS : [palaiseau@galu91.net](mailto:palaiseau@galu91.net)**

**<http://palaiseau.galu91.net>**

## Les grandes dates du Droit du Travail

Le code du travail peut être défini comme « l'ensemble des règles qui régissent l'exploitation du travail humain, les instruments de la lutte des salariés contre l'exploitation, les résultats de cette lutte, c'est-à-dire les modifications subies par le régime d'exploitation. » (G. Lyon-Caen)

1841 : Journée de 8 heures pour les enfants de 8-12 ans, de 12 heures pour les 12-16 ans.

1848 : Journée de travail de 12 heures pour les adultes.

1864 : reconnaissance du droit de grève.

1906 : Code du travail et institution du repos hebdomadaire obligatoire.

1936 : Accord de Matignon, semaine de 40 heures et 2 semaines de congés payés. Paiement des heures supplémentaires.

1945 : Création de la Sécurité Sociale et institution des comités d'entreprise.

1950 : Loi sur les conventions collectives et création du SMIG (Salaire minimum garanti).

1956 : 3 semaines de congés payés.

1958 : Création de l'assurance chômage.

1968 : Accord de Grenelle, revalorisation des salaires et reconnaissance de la section syndicale d'entreprise.

1969 : 4 semaines de congés payés.

1970 : Remplacement du SMIG par le SMIC (Salaire minimum de croissance)

1971 : Loi sur la formation professionnelle continue.

1978 : Loi sur la mensualisation des salaires.

1982 : Semaine de 39 heures, 5 semaines de congés payés, retraite à 60 ans et Lois Auroux (sur le droit d'expression des salariés dans l'entreprise)

1998-2002 : Lois Aubry organisant le passage aux 35 heures pour les entreprises de plus de 20 salariés (01/01/2000) et pour celle de moins de 20 salariés (01/01/2002).

2003 : Loi Fillon, assouplissement des 35 heures et augmentation du quota d'heures supplémentaires autorisées

**Et à venir, juin 2008** : Présentation le 18 juin prochain au Conseil des Ministre par Xavier Bertrand, ministre du travail un projet de Loi permettant aux entreprises de négocier des heures au-delà des 35 heures.

Renforcement de l'insécurité juridique et économique des salariés.

Assouplissement du contrat de travail, possibilité de le rompre d'un commun accord. *Cela limitera les possibilités de contestation juridiques.*

Légitimation des contrats discriminatoires, notamment à l'égard des jeunes.

Fin de l'amélioration des conditions de travail – pénibilité accrue – Contrôle informatique – augmentation des travailleurs exposés à des produits toxiques – 2,4 millions de travailleurs encore en contact avec des produits cancérigènes. Instauration de la coresponsabilité du salarié dans la sécurité de l'entreprise.

Entraves au droit de grève et remise en cause des Prud'hommes.